

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/03/2026 - 35957 - 2021 B 37542 - 907 940 076 - A3R



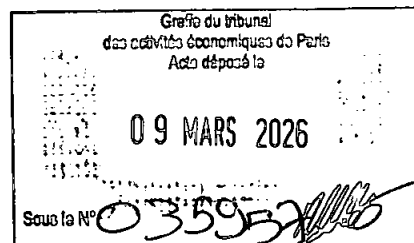
Travaux Tout Corps D'État

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 Juin 2025**

L'an deux mille Vingt- Cinq
Le 11 Juin A dix heures,

Au siège social,

5 Rue de Magdebourg
75116 PARIS



Les actionnaires de la SASU au capital de 10000 euros, divisé en 100 actions d'une valeur 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur ELZIT Hamed, né le 17/01/1976 à Ghrabeya - Égypte, demeurant 05 Rue de Magdebourg 75016 PARIS.

Total des Actions.

100 Parts, équivalent à 10000,00€

L'associé Unique est présent ou représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur ELZIT Hamed, Président- associé.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus au Président.
- Rapport du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227.10 du Code du Commerce.
- Affectation des résultats.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion, et le rapport spécial du Président.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article L 227.9 du Code de Commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.



Travaux Tout Corps D'Etat

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve les termes du rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice de 2834,00 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024..... 2438,00 €

- En Autres Réserves 10664,00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 13102,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L227.10 du Code du Commerce, en prend acte purement et simplement.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires et le Président de la Société.

Monsieur ELZIT Hamed, (Président, et Associé)

Imprimé 2065 du 29/07/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE			
adresse du siège social			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Je certifie conforme à l'original
#

Imprimé 2065 du 29/07/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			2 868
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			

Imprimé 2065BIS du 29/07/2025

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065										
									Formulaire néant	X
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.										
- Payées par la société elle-même									(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres									(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)									(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)									(e)	
									(f)	
									(g)	
									(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%									(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%									(j)	
7. Montant des revenus répartis									total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société								
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :							
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8			
K DIVERS										
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)										
Adresses des autres établissements										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)									
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
MVLT imposées à					0%	15%	19%			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et										

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 29/07/2025

Imprimé 2003A du 29/07/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028		030					
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044		048					
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	22 959	070				22 959	
	Autres (3)	072	10 000	074				10 000	
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	3 914	086				3 914	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	36 873	098				36 873	
Total général (I + II)		110	36 873	112				36 873	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	10 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131	)	132	
Report à nouveau								134	10 664
Résultat de l'exercice								136	2 438
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	23 102
Provisions pour risques et charges						Total II		154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	2 955
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169		172	10 816
Comptes courants d'associés								173	
Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	13 771
Total général (I + II + III)								180	36 873

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 29/07/2025

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		82 596	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		82 596	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242		50 017
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244		284
Rémunérations du personnel						250		20 692	
Charges sociales						252		8 259	
Dotations aux amortissements						254			
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		277
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		79 529	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		3 067	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		199
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		430
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		2 438	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	2 438	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	430		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Dédutions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986		342			
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	2 868	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	2 868	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 29/07/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
									Formulaire néant	X	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Fonds commercial	400		402		404		406				
Autres	410		412		414		416				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	420		422		424		426				
Constructions	430		432		434		436				
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456				
Matériel de transport	460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL	490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial	495		497		498		499				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	510		512		514		516				
Constructions	520		522		524		526				
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
Matériel de transport	550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL	570		572		574		576				

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 29/07/2025

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant		X	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises					
Fonds commercial						681		683					
Autres immobilisations incorporelles						700		705					
Terrains						710		715					
Constructions						720		725					
Installations techniques, matériel et outillage						730		735					
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745					
Matériel de transport						750		755					
Autres immobilisations corporelles						760		765					
TOTAL						770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant joindre un état du même modèle)													
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter			
Déficits imputés										983			
Déficits reportables										984			
Déficits de l'exercice										860			
TOTAL des déficits restant à reporter										870			
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 29/07/2025

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
				Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		82 596	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106		82 596	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		50 017	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152		50 017	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	32 579	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du	01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	2
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	2

Imprimé 2033F du 29/07/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
					Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100	
Total des lignes 901 + 903	905	1	Total des lignes 902 + 904	906	100	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre :	Nom de famille	MONSIEUR		Prénom(s)	ELZIT HAMED	
Nom d'usage		Nb de parts ou actions	100	% de détention	100,00	
Naissance						
Date	16/01/1976	N° Département	99	Commune	GHARBEYA	
Adresse (N°, type et libellé voie)		5 RUE DE MAGDEBOURG				
Code Postal	75116	Commune	PARIS	Pays	FRANCE	

Imprimé 2033G du 29/07/2025

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905		Formulaire néant X	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 29/07/2025

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒ X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 29/07/2025

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 29/07/2025

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE						2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
					Néant	X
					PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
					Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE						
1.1 Crédits d'impôts						
Crédit d'impôt			Montant			
1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)						
- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
					Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte					1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail					3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N				Montant		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois				Montant		
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	